



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE PLESSISVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, tenue le 5 août 2019, à 20 h, au bureau municipal, 290 route 165 Sud.

Sont présents les conseillers : Mme Claire T. Vigneault, MM. Rosaire Pellerin, Jeannot Bergeron, Gaétan Gosselin et Mme Isabelle Labranche formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Dubois.

Absente : Mme Bélinda Drolet

Est également présente Mme Hélène Noel, secrétaire, en remplacement de Mme Johanne Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière.

114-08-19 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jeannot Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté et annexé au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

115-08-19 Nomination – Secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que soit nommé Mme Hélène Noel comme secrétaire d'assemblée pour la présente séance en l'absence de Johanne Dubois. Un montant de 80\$ lui sera versé pour cette séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

116-08-19 Adoption du procès-verbal précédent

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil municipal et dont la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



117-08-19 Dépôt de la liste des comptes à payer.

Comptes à ratifier : 246 840.32 \$

Compte à payer : 386 573.80 \$

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu de ratifier les comptes payés en juillet et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 633 414.12 \$. Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

118-08-19 Don – Organismes

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à verser un montant de 150\$ à la Fondation du CLSC-CHSLD, comme don pour le souper-bénéfice qui aura lieu le 4 septembre prochain à l'Espace Sophia.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

119-08-19 Addenda – Contrat de travail de la directrice générale

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu d'approuver l'addenda au contrat de travail à durée indéterminée entre la municipalité de la Paroisse de Plessisville et sa directrice générale pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2023 et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Plessisville ledit addenda faisant partie intégrante du contrat de travail de la DG.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

120-08-19 Engagement – Animatrice de camp de jour

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu que le conseil municipal ratifie l'embauche de Jolyane Roberge comme animatrice de camp de jour en remplacement de Chloé Demers pour la période du 9 juillet au 22 août 2019.

Que la description des tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par chacun des employés et la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



121-08-19 Représentation – CMQ

Il est proposé par M. Jeannot Bergeron et résolu que le conseil municipal autorise Mme Isabelle Labranche et Mme Claire T. Vigneault à agir comme représentantes de la municipalité de la Paroisse de Plessisville lors du processus de médiation à la Commission municipale du Québec pour une nouvelle entente sur les loisirs. Si besoin, les frais d'hébergements, de transports et les repas sont remboursés, sur présentation de pièces justificatives, par la municipalité.

De mandater la firme d'avocat Tremblay Bois Mignault Lemay pour représenter la Municipalité dans le cadre du processus de médiation à la Commission municipale du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

122-08-19 Octroi contrat – Scellement de fissures

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu que le conseil municipal octroie le contrat pour le scellement de fissures à Permaroute au taux de 1.65\$ le mètre linéaire pour un montant de 25 000\$ avant taxes, sur les routes identifiées au bordereau de soumission.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

123-08-19 Emprunt temporaire – Travaux route Lachance

CONSIDÉRANT que l'emprunt no 620-19 a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire (MAMH) le 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1 093 du Code municipal du Québec, la municipalité peut, par résolution, contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt.

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu, d'autoriser un emprunt temporaire pour un montant n'excédant pas 1 300 000 \$ contracté à la Caisse Desjardins de l'Érable pour les travaux dans la route Lachance – règlement no 620-19;

D'autoriser le maire et la directrice générale & secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Plessisville, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...



124-08-19 Approbation – Avance de fonds – Installation septique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de remboursement en vertu des règlements 584-15 et 585-15;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée et approuvée par l'administration municipale s'assurant ainsi que tous les documents sont conformes tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT que le prêt suit l'immeuble, le propriétaire actuel doit en informer le nouvel acquéreur lors d'un transfert de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le total de la demande ne dépasse pas le règlement d'emprunt autorisé par le Ministère;

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à verser le montant suivant :

- 10 600 \$ pour l'installation septique du 150 avenue Tourigny, matricule 0623-35-1908.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

125-08-19 Décompte progressif no 1 – Route Lachance

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu :

D'approuver les travaux mentionnés au décompte progressif no 1, réalisés par Les Entreprises Bourget Inc., en date du 18 juillet 2019 pour la réfection de la route Lachance, au montant de 902 463,83\$ incluant les taxes applicables.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement d'une somme de 812 217,44\$ incluant les taxes applicables, tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

126-08-19 Décompte progressif no 4 – Rang 9 Est

Il est proposé par M. Gaétan Gosselin et résolu :

D'approuver les travaux mentionnés au décompte progressif no 4, réalisés par Groupe Gagné Construction, en date du 18 juillet 2019 pour la réfection du rang 9 Est, au montant de 277 177,92\$ incluant les taxes applicables.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement d'une



somme de 249 460,13\$ incluant les taxes applicables, tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

127-08-19 Fond régional réservé – Chemins municipaux

ATTENDU que la MRC de l'Érable a adopté le règlement n° 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU que la MRC de l'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2018, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement n° 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU que le règlement n° 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de l'Érable;

ATTENDU que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu :

Que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 37 659,47\$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de l'Érable;

Que la municipalité de la Paroisse de Plessisville entend réaliser des travaux de réfection sur la route Lachance.

Que la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement n° 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

Que cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.



Adopté à l'unanimité des conseillers

...

128-08-19 Demande MTQ – Route 265 Nord (Accès au Domaine Somerset)

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande d'un citoyen afin de sécuriser l'accès au Domaine Somerset;

ATTENDU que des interventions ont été réalisées et que celles-ci ne semblent pas suffisantes;

ATTENDU que les résidents souhaiteraient avoir, sur la route 265 Nord, une lumière clignotante jaune suspendue, tel que vous avez mis à Notre-Dame-de-Lourdes sur cette même route;

ATTENDU que le secteur du Domaine Somerset compte plus de cent résidences unifamiliales qui transige par ce seul accès;

Il est proposé par Mme Claire T. Vigneault et résolu que le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec de regarder s'il y a possibilité de rendre plus sécuritaire cet accès qui se prend sur une route provinciale (265 Nord).

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

129-08-19 MTQ – Acceptation réalisation des travaux de remplacement de tablier du pont 04761

CONSIDÉRANT que la structure P-04761 située sur la Route 165 dans la municipalité de Plessisville (Paroisse) présente des défauts, et que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) souhaite procéder au remplacement de son tablier;

CONSIDÉRANT qu'un échange de courriel entre le Ministère et la municipalité de Plessisville (Paroisse) a eu lieu à la fin juillet 2019 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet, mais que celle-ci ne désirait pas de rencontre formelle;

CONSIDÉRANT que lors de cet échange courriel, la municipalité a été informée que le maintien et la gestion de la circulation sera réalisée à une voie en alternance, d'une largeur minimale de 5,0m, et ce, tout au long des travaux d'une durée approximative de 17 à 22 semaines;

CONSIDÉRANT que lors de cet échange de courriel, le ministère a informé la municipalité que le nouveau tablier du pont aura une largeur carrossable totale de 12,0m (deux voies de circulation de 3,7m avec deux accotements de 1,9 m et 2,7m) et que la vitesse affichée sera de 90 km/h;

Il est proposé par M. Jeannot Bergeron et résolu que la



municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement de tablier du P-04761 tel que présenté lors des échanges courriel de juillet 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

AVIS DE MOTION est donné par Mme Claire T. Vigneault conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter pour adoption, le règlement no 622-19 constituant le comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement no 369-90.

Le projet de règlement no 622-19 est déposé séance tenante. Il vise à établir le fonctionnement, les responsabilités et devoirs de ce comité.

...

130-08-19 Adoption – Premier projet de règlement no 623-19

Il est proposé par Mme Isabelle Labranche et résolu, que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 623-19, lequel modifie certaines dispositions du règlement de zonage no 595-95.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 août 2019 à 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

Qu'un avis public annonçant la tenue de cette assemblée publique de consultation soit publié sur le site internet de la municipalité, et affiché au bureau municipal.

Que le premier projet de règlement numéro 623-19 est disponible pour consultation au bureau municipal.

Que copie du premier projet de règlement numéro 623-19 soit expédié à la MRC de l'Érable, accompagné de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

131-08-19 Adoption – Règlement no 621-19 sur le traitement des élus

ATTENDU l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, précise qu'un tel règlement ne peut être adopté que si la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la municipalité, soit 5 voix favorables.

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu, que le conseil municipal adopte le règlement numéro 621-19 sur le traitement des élus de la municipalité de la Paroisse de Plessisville.



Adopté à l'unanimité des conseillers présents,
le maire ayant voté favorablement

...

PÉRIODE DE QUESTIONS : (aucun citoyen)

...

VARIA :

132-08-19 Levée de la séance

Il est proposé par M. Rosaire Pellerin et résolu que la séance soit levée à 20 heures 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers

...

Je, soussignée, Johanne Dubois, directrice générale & secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles suffisants pour les fins auxquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Alain Dubois, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

M. Alain Dubois
Maire

Mme Johanne Dubois,
Directrice générale & secr.-trésorière